



Tapage nocturne juridiction de proximité huissier

Par **1328charles**, le **04/02/2008** à **14:33**

bonjour j'ai reçu il y a 2 jours une lettre de l'huissier de justice me demandant de régler 140 euro pour tapage nocturne ayant demenagé il avait dut envoyer les precedente a mon ancienne adresse
il est écrit que gé fait du bruit le 09 01 07 a 23h et il y a juste écrit la rue et la residence sans l'adresse complete on me dit que cela a été jugé par la juridiction de proximité le 23 07 07

ce que je ne comprend pas cé pourquoi un policier ne ma pas adressé l'amende ou pourquoi cet affaire a été jugé alors que je ni etait pas ?

de plus peut ton peut bloquer mes comptes alors que je suis etudiant boursier?